

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Deux ateliers d'esclaves en Guadeloupe au XIX^{ème} siècle

Raymond Boutin

Number 173, January–April 2016

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1036584ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1036584ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boutin, R. (2016). Deux ateliers d'esclaves en Guadeloupe au XIX^{ème} siècle. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (173), 53–61.
<https://doi.org/10.7202/1036584ar>

Deux ateliers d'esclaves en Guadeloupe au XIX^{ème} siècle

Raymond BOUTIN¹

La Gazette officielle, l'organe du gouvernement de la colonie compte différentes rubriques permanentes, certaines apportent aux lecteurs entre autres des informations légales. Il en est ainsi de l'administration de la justice, des changements dans la gestion des collectivités. Ainsi la Gazette publie régulièrement les listes d'esclaves en marronnage ou détenus dans les geôles. Elle informe des actes juridiques concernant les mutations de propriétés. Les chercheurs y voient une source essentielle pour l'étude des cessions de biens divers et au premier rang, les habitations. Les renseignements qu'elle fournit orientent vers des sources manuscrites, actes notariés, hypothèques. Le plus souvent ces publications se limitent à une évaluation globale de la propriété par grandes rubriques (Terres-Plantations- Bâtiments-Ustensiles-Esclaves-Animaux) sans toujours en préciser les détails des différentes postes. A cet égard les contours des ateliers d'esclaves sont rarement dessinés. Parmi les rares publications détaillées nous avons sélectionnés celles de deux habitations et leurs ateliers. Ces dernières s'opposent par biens des aspects : la localisation, l'activité, la superficie, le nombre d'esclaves.

Après une présentation sommaire des deux plantations nous analyserons les deux ateliers du point de vue des relations sociales et du comportement démographique.

I – LES HABITATIONS DE GUADELOUPE

La différenciation entre habitations sucreries et caféières a été faite depuis longtemps. Il n'est pas besoin d'y revenir sinon pour donner un nouvel exemple. Christian Schakenbourg a fort bien présenté cette structure économique. Il écrit : « *Dans la décennie 1830 une habitation sucrerie guadeloupéenne moyenne possède 143 hectares et 79 esclaves et représente*

1. Historien, membre du bureau de la Société d'Histoire de la Guadeloupe.

une valeur d'estimation de 323 984F ; les caféières sont nettement plus petites, avec une moyenne de 31,5 ha, 18 esclaves, et 42 313F. »²

En Guadeloupe, au XVIII^e et XIX^e siècles, les habitations sucreries et caféières s'opposent sur bien des plans. En premier par la superficie. La plus étendue se voue au sucre et elle compte en général plus d'une centaine d'hectares tandis que les productrices de café comme les deux retenues ont 15 et 72 hectares. Cependant quelques caféières comme La Grivelière ont dépassé parfois les 100 hectares.

Elles s'opposent aussi par l'emprise au sol des équipements. La sucrerie et la caféière nécessitent des bâtiments affectés à la production, à la transformation et au stockage. La sucrerie et ses annexes occupent une grande superficie tandis que dans la caféière on se limite au moulin la *bonifierie*, à la *déceriseuse* et au boucan.

Ces deux types d'habitations s'opposent aussi sur les équipements et le troupeau. Les animaux de traits et de labours indispensables pour la production comme pour la récolte massivement présents dans les sucreries se font au contraire discrets dans les caféières.

Cette différence matérielle se traduit sur le plan financier par une valorisation plus forte des habitations sucreries. Gets avec ses 50 hectares a été adjugée 79 383 francs en 1818 et sa mise à prix est fixée à 20 000 francs en 1841, tandis que l'habitation La Navarraine dans la même commune est estimée à 147 200 francs. Il est vrai qu'elle fait 94 hectares. Mais elle est sucrerie et cela lui vaut une forte valorisation vu qu'elle dispose d'un atelier d'esclaves comparable (53 éléments contre 50).

Elle se traduit aussi au niveau subjectif puisque les propriétaires de sucreries jouissent d'une plus grande considération sociale et surtout d'une oreille plus attentive auprès des commissionnaires et négociants.

II – LES ATELIERS D'ESCLAVES

Dans les différents numéros de la *Gazette* nous avons recensés six ateliers. Certains sont de petites tailles comme celui de l'habitation Couppé de Lahongrais à Sainte-Anne. Seulement 15 personnes et une majorité d'esclaves de sexe féminin, 11 au total âgées de 1 à 40 ans. L'examen plus détaillé souligne leur jeunesse puisque 5 ont de 16 à 32 ans. Le sexe masculin compte 4 personnes âgées de 17, 13, 7 ans,

Nous avons relevé un autre atelier de même importance mais plus spécialisé. De toute évidence le sieur Thomas Gosset est un artisan boulanger de Pointe-à-Pitre. L'exploitation de son entreprise repose principalement sur six esclaves boulangers âgés de 35 à 45 ans auxquels il faut ajouter sept domestiques dont 2 femmes, probablement à son service particulier.

L'habitation morne Houël dans Basse-Terre extra muros (Saint-Claude) compte 21 esclaves - 8 femmes et 13 hommes- dont nous ignorons les âges.

Les ateliers qui ont retenu notre attention vivent sur les habitations Getz et L'Islet.

2. C. Schnakenbourg : *La crise du système esclavagiste, 1835-1847*, L'Harmattan, Paris 1980, page 22.

La première mention retrouvée de l'habitation Getz date de la fin du XVIII^e siècle. La carte des Ingénieurs du roi signale le site en 1760 sous le nom Waillet ou Wallet mais son occupation est plus ancienne. Nous retrouvons sa trace durant la Révolution sous le nom de GETZ. Habitation nationale, elle fournit en l'an VI, 13 barils de café, cela s'améliore en l'an VII avec 50 barils estimés pour 7 carrés de terre plantés. Suite au décès de Jeanne-Louise JEANSON les héritiers mettent la propriété en vente en 1817. La vente est conclue pour la somme de 146 850 livres dont 30 000 comptant et le reste en termes de 15 000, sauf le dernier constituant le solde. L'adjudicataire Baupin de Beauvallon ne parvient pas à honorer ses engagements, l'habitation est une nouvelle fois mise aux enchères en 1841.

Le second l'habitation L'Islet sise aux Abymes a un atelier de 129 personnes. Il est dans la bonne moyenne puisque nous connaissons des ateliers plus imposants. Duval et Roujol à Petit-Canal comptent respectivement 189 et 198 esclaves.

Le site de l'habitation L'Islet semble correspondre au lot n° 26 de la carte de 1732, la concession serait celle de la famille Godemar. On en retrouve mention dans la carte des ingénieurs du Roi de 1763 et plus tard lors du recensement de 1796. L'habitation placée sous séquestre compte 72 personnes dont 37 de sexe masculin âgées de 5 à 60 ans. L'essentiel du personnel est constitué de cultivateurs mais nous relevons quelques activités moins banales comme raffineur, tonnelier, charpentier, laboureur et même chasseur de rats. En 1797, le recensement n'indique plus que de 61 esclaves

a) Composition par sexe et âge

Un atelier d'esclaves d'habitation constitue une population ouverte puisque le colon a la possibilité et le pouvoir d'acheter et de vendre les personnes le constituant. L'acquisition comme la vente contrarie l'analyse démographique à tous les points de vue (composition par âge, par sexe, calcul de la natalité etc...). Certes les modifications de l'atelier n'ont pas en général une grande ampleur. Il faut des circonstances particulières, une catastrophe (guerre, épidémie, forte mortalité, fuites nombreuses...) pour une recomposition en profondeur du groupe servile de l'habitation.

La population des deux ateliers semble jeune. Treize filles et 15 garçons ont moins de 15 ans soit 21,7 % dans l'atelier de l'Islet. Chez Getz la proportion est plus forte et s'élève à 24 %.

Age	F	M
0-9 ans	8	12
10-19	10	8
20-29	10	22
30-39	13	15
40-49	9	7
50-59	5	2
60-69	3	3
70-79	0	2
TOTAL	58	71

Répartition par sexe et âge de l'atelier de L'Islet

Age	F	M
0-9 ans	6	6
10-19 ans	1	2
20-29	10	9
30-39	3	2
40-49	1	0
50-59	3	2
60-69	2	1
70-79	1	0
80-89	0	1
TOTAL	27	21

Répartition par sexe et âge de l'atelier Getz

b) La natalité des ateliers

Cette forte proportion exprime une natalité significative. Pour indication nous avons voulu calculer un taux de natalité en rapportant les personnes vivantes de 0 à 1 an à la population du moment. Nous avons obtenu 23, 8 ‰ à L'Islet et 41 ‰ à Getz. Dans la réalité il doit sans doute être moins élevé puisque la mortalité infantile n'a pas été considérée.

Nous pouvons obtenir des résultats plus probants à partir de la population des 0-4 ans.

Si on considère la population des enfants 0-4 ans, en réalité les survivants des naissances produites au cours de la période, nous pouvons déterminer le nombre de naissance dès lors que nous estimons la mortalité infantile. Le taux de 250 ‰ est plausible. Nous avons relevé sur l'habitation 9 enfants de 0 à 4 ans. Les rapports dans la Table de Coale et Demény N-0-4 / P 0-4 fluctuent entre 1,40 et 1,52. Si nous prenons la moyenne soit 1,46.

$$\text{Pop 0-4 ans} = 9$$

$$N \text{ 0-4 ans} = 9 \times 1,46 = 13$$

Le nombre moyen de naissance annuel est de $13 : 5 = 2,6$

Quelle est la population moyenne ? Nous n'avons pas connaissance de forte mortalité épidémique dans la zone mais il se peut que compte tenu des difficultés de la structure, la population ait connu des fluctuations d'ampleur limitée dans un sens ou dans l'autre : achat d'esclaves pour tenter de relancer l'activité ou vente pour améliorer la trésorerie. Nous conserverons la population de l'atelier et le taux annuel de natalité pour une population de 129 personnes est donc égal à :

$$\frac{2,6 \times 1000}{129} = 20 \text{ ‰}$$

Le taux de 41 pour 1000 atteint à Getz semble exceptionnel à plus d'un titre.

En procédant de la même manière à Getz

$$P\ 0-4\ \text{ans} = 5$$

$$N\ 0-4\ \text{ans} = 5 \times 1,46 = 7,3$$

$$\text{Natalité moyenne annuelle} = 7,3 : 5 = 1,46$$

Taux de natalité annuel moyen

$$\frac{1,46 \times 1000}{50} = 28\ ‰$$

A quel âge les femmes esclaves mettent leurs enfants au monde ?

Difficile avec des données aussi fragmentaires d'étudier l'âge des mères à la naissance de leurs enfants. Sur les 11 mères de l'habitation Getz seulement 3 ont moins de 30 ans mais 6 ont plus de 45 ans. Leurs âges à la naissance des enfants recensés nous livrent des cas bien différents.

TABLEAU n° 1 – *Age des mères et des enfants esclaves de l'habitation GETZ en 1817*

Mères	Age à l'inventaire	Ages des mères				
Bernardine	53	26	33	37	44	47
Caroline	55	31	35	40		
Marie Angélique	53	26	28	30		
Flore	47	30	np			
Grande Sophie	67	42	43			
Toinette	35	30				
Joséphine	21	18				
Justine	39	31				
Suzanne	64	38				
Fragile	23	23				
Clarice	27	21				

Les écarts de 7, 4, 7 et 3 ans sont relevés pour Bernardine et de 4 et 5 ans pour Caroline nous laissent supposer différents événements : fausses-couches, mortalités, décès d'enfants à différents âges. Pour Marie Angélique les écarts de deux ans témoignent d'une pratique signalée à L'Islet par l'expression « enfant à la mamelle ». Cet écart peut être beaucoup plus court, seulement 1 an chez La Grande Sophie dont on a peine à croire qu'elle accouche pour la première fois à 42 ans.

c) Composition ethnique

Les ateliers sont essentiellement composés de nègres, peu de mulâtres. Aucun à Morne Houël, ni chez Lahongrais, ni à la Regrettée. Un enfant rouge chez Gosset deux mulâtresses sur l'habitation L'Islet. Mais 6 chez Getz où les données sont plus précises puisque l'on distingue les nègres

créoles de ceux arrivés d'Afrique. Ces derniers au nombre de 5, 4 femmes et 1 homme ont entre 47 et 73 ans et forment 10 % de l'atelier. Ils ne doivent point provenir de la traite illégale.

d) Prénom et surnom

Pour désigner les esclaves le maître recourt aux prénoms qui sont à la fois des éléments de reconnaissance et d'identification des esclaves³. La gamme des prénoms est très étendue. On y trouve des traditionnels comme Jean, François, Joseph, Félix, mais aussi des peu usités comme Peggy ou même des originaux comme Scholastique ou même des inventions comme Mocépas. Force est de constater le rapport entre taille de l'exploitation et répétition des prénoms. Plus l'atelier compte d'esclaves plus grande est la chance de rencontrer des répétitions de prénoms et des familles de prénoms. Cela s'explique aisément, par l'achat ou plus simplement par choix. Quand la répétition d'un prénom existe comme par exemple chez Getz ou L'Islet on observe sur les 9 cas recensés qu'il s'agit pour les deux tiers des cas de personnes ayant un écart d'âges de plus de 20 ans. Ce qui permet de ne pas les confondre. Si le risque de confusion est avéré le recours au surnom est employé. Ainsi nous avons à GETZ deux esclaves Etienne ayant 20 et 35 ans. L'un d'entre eux à comme surnom Saint-Charles, on observe la même chose sur L'Islet ou l'un des Augustin a comme surnom Bonbon⁴. Les familles de prénoms les plus remarquables concernent Jean pour lequel nous avons relevé 10 prénoms dérivés, Marie et Petit 5 chacun⁵.

TABLEAU n° 2 – *Les appellations des personnes esclaves*

Habitations	Nbre esclaves	Nbre de prénoms	Prénoms différents	Prénoms semblables familles	Prénoms de même famille
Getz	50	48		3 × 2	8/3
Gossset	15	15	15	0	0
Houel	24	24	24	0	0
La hongrais	15	15	15	0	0
LaRegrettée	16	16	16	0	0
L'Islet	129	129		6 × 2	36/10

3. Ce ne sont pas les seuls. Le numéro matricule, les particularités physiques (taille, couleur, tatouage, cicatrices, corpulence) sont autant d'éléments utilisés en particulier dans les annonces d'esclaves partis en marronnage.

4. Sur certaines habitations il est d'usage d'attribuer un numéro à ceux qui partagent le même prénom. Ainsi à Duval on rencontre ...

5. Jean, Jean-Baptiste (2), Jean-Charles, Jean-François, Jean-Louis, Jean-Marie, Jeanne-Marie, Jean-Pierre, Jeanneton. Saint-Jean, Petit-Jean. Marie est associée à Chiendent, Joseph, Louise, Rose, Thérèse. Le diminutif de Petit a été intégré à différents prénoms pour distinguer les jeunes des plus âgés. C'est le cas 3 fois sur 5 pour des écarts d'âges de 32 à 40 ans et une seule fois de 4 ans

e) Les prénoms chrétiens des Africains.

Nous les connaissons surtout par l'inventaire de Getz. Ils sont 5 et se prénomment Joseph pour l'homme, Caroline, Flore, Désirée et Grande Sophie pour les femmes. Tous les prénoms chrétiens ou pour le moins occidentaux ont une signification et expriment une pratique. Certes l'acculturation, l'abandon du nom africain mais surtout la marque de l'intégration d'un monde nouveau par le baptême. Dans *Conseil d'un vieux planteur* sans doute contemporain de l'époque d'arrivée des bateaux négriers qui les ont emmenés sur les terres de Guadeloupe⁶. Poyen de Sainte- Marie conseille en 1792 : « *Il serait à désirer que les nègres d'Afrique pussent être baptisés en débarquant dans les Antilles, car le titre de chrétien leur manquant, ils font exposés à être continuellement insultés par les autres esclaves, ce qui occasionne leur dérangement ou leur mort ; les nègres déjà baptisés les traitant de chien et ne voulant ni manger avec eux, ni se laisser toucher...* »⁷

III – LE QUOTIDIEN DES ATELIERS

a) L'habitat des personnes esclaves

L'hébergement de l'atelier d'esclaves est diversement considéré par les sources utilisées. Les deux ateliers urbains du bourg de Sainte-Anne et de Pointe-à-Pitre n'en font aucunement mention et laisse à penser à un hébergement sur place dans la cour au-dessus des cuisines, des écuries ou simplement à proximité de la boulangerie. Plus surprenant le cas de l'habitation Morne Houël. L'inventaire pointilleux signale de petits objets une tille, un fanal, une poêle à frire mais ne dit mot des cases à esclaves. Deux hypothèses, le notaire considère que les cases reviennent aux esclaves et ne peuvent être mis aux enchères ou les dits esclaves ne sont point hébergés sur cette habitation. A la Regrettée deux cases à nègres nouvellement édifiées en bois du pays, d'une valeur de 140 francs ; nous n'avons les dimensions, mais deux cases cela ne semble pas en adéquation avec le nombre d'esclaves de l'habitation. A Getz et à L'Islet nous disposons d'informations plus substantielles. A Getz, on compte 16 cases à nègres, ce qui fait une moyenne de 3,1 personnes par case. A L'Islet aux Abymes 60 cases en bois à deux chambres chacune et toutes en assez bon état. Le taux d'occupation moyen s'élève à 2,15 personnes par case. Ce taux plus faible s'explique sans doute par l'âge de l'atelier. En effet il est légitime de penser dans le contexte de la mortalité de l'époque, que ces vieux esclaves 15 personnes de 50 à 71 ans vivent seuls. Cette hypothèse est contrariée par d'autres comportements comme le partage des hébergements par plusieurs familles.

6. Ces africains âgés de 47 à 73 ans en 1817 soit deux ans après l'interdiction de la traite négrière ont sans doute été déportés jeunes, probablement à la fin du XVIII^e siècle.

7. Poyen de Sainte – Marie, *Conseil d'un vieux planteur* page 49

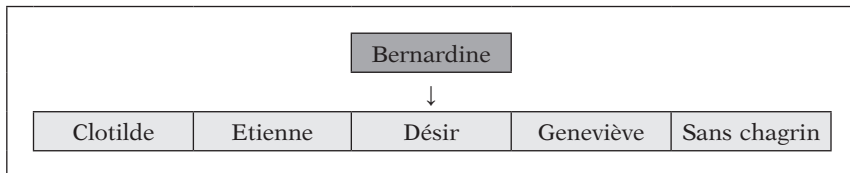
b) La santé de l'atelier

Les esclaves sans valeur sont les personnes âgées, les infirmes et ceux atteints de maladies graves. L'habitation L'islet compte deux malades, une femme aux jambes enflées sans doute l'érésipèle, une maladie infectieuse contagieuse caractérisée par l'inflammation, et le gonflement de la peau et un homme poitrinaire comme on disait alors c'est-à-dire atteint de tuberculose pulmonaire. Des trois infirmes, l'un l'est doublement de naissance puisqu'il est aussi bossu, un autre est porteur d'une jambe de bois, signe sans doute d'une amputation suite à un accident ou une infection. Nous ignorons l'origine de l'infirmité du dernier, est-elle accidentelle ou de naissance ? Ces renseignements ne permettent donc pas d'avoir une idée de la santé de dits ateliers. Un indice des conditions sanitaires réside dans les décès. A la Regrettée deux enfants meurent entre la réalisation et la publication de l'inventaire.

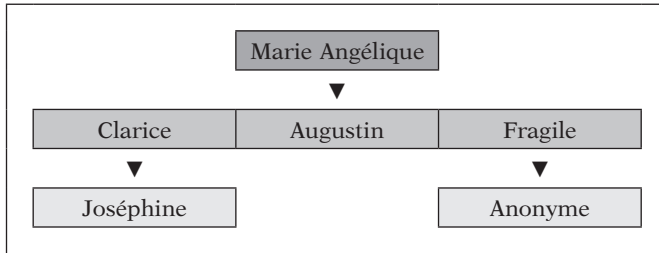
c) Les liens entre esclaves mère et enfants

Des relations familiales entre esclaves nous n'en avons qu'une connaissance très partielle, les sources s'étendant peu sur cet aspect. A l'Islet La filiation n'est établie que pour 3 enfants de 2 à 7 mois. Il n'en est pas de même à GETZ. Nous disposons ici de 11 mères pour un total de 23 enfants. Certaines ont donné de grandes familles à l'image de Bernardine qui a eu 5 enfants, Marie Angélique et Caroline ont chacune eu 3 enfants vivants au moment de l'inventaire. D'autres comme Marie Angélique sont même grand-mère. La présence de 3 générations sur la même habitation est la marque d'une certaine stabilité de l'atelier et de son fonctionnement comme lieu de renouvellement.

La filiation par les femmes est privilégiée en vertu de l'article 13 du code noir version Guadeloupe qui dispose : « *les enfants tant mâles que fille soient de la condition de leur mère qu'elle que soit la condition du père* ». En fait le père en droit n'est qu'un géniteur. Quand est-il dans la réalité ? Aucun des ateliers dépouillés ne fait mention de mariage entre des esclaves - cela ne signifie qu'il n'en existe pas - mais la probabilité de leur inexistence reste forte, justement en vertu de l'article 12 du même code qui précise « *que les enfants à naître appartiendront à ceux de la femme si les parents ont des maîtres différents* ». Des pères nous ne savons presque rien. Nous devinons certains. Dans deux cas, des négresses créole et africaine donnent naissance à des mulâtres, nous en déduisons que le père doit être un blanc.



Mère esclave et ses enfants esclaves à Getz



Au quotidien qu'en est-il ? L'enfant esclave sait-il qui est son père ? Certainement quand nous sommes dans le cadre d'union stable ou d'une localisation voisine. Comme c'est le cas pour Christon qui déclare ; « *Je vis depuis longtemps avec Hector, comme son maître ne lui laissait pas de temps, j'étais obligé de travailler son jardin* ». Nous en avons une idée de la présence par d'autres sources comme la correspondance des maîtres ou les jugements des tribunaux. Ainsi l'esclave Laurent lors de son témoignage confesse : « *J'allais souvent et au moins une fois par semaine porter, avec Réville mon frère, à manger à mon père ; Nous le faisons sizé (asseoir), je le soutenais par les épaules.* » Leur père Sébastien mort des suites de mauvais traitements qui conduisent son maître devant les tribunaux, semble avoir exercé l'autorité paternelle. C'est Réville qui affirme devant les juges : « *Mon père m'a quelques fois battu mais c'était avec des lianes de Goyave.* »

Pourquoi ? Dans quelles circonstances ? Nous l'ignorons.

CONCLUSION

Cet article n'aborde que certains aspects de la vie des esclaves, il laisse de côté tout ce qui concerne les relations humaines au sein de l'atelier par exemple les rapports de pouvoir, les conflits ou les amitiés entre esclaves. Mais surtout il laisse de côté les rapports maîtres esclaves ; domination/soumission, rébellion/coopération, châtiments, maltraitance. Cette faiblesse résulte de la nature des documents sources utilisées, nous pensons en avoir tiré tout ce qui était possible pour une meilleure compréhension de la vie sur une habitation